

# ACCORD DE MÉTHODE RELATIF AUX NEGOCIATIONS SUR LES RENDICATIONS PORTEES PAR LE COLLECTIF DES ORGANISATIONS EN LUTTE FACE A LA CRISE SANITAIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE EN GUADELOUPE

## ENTRE :

- ❖ L'ETAT – représenté par
- ❖ Le Conseil Régional représenté par son Président
- ❖ Le Conseil Départemental représenté par son Président
- ❖ Le Président de l'Association des Maires
- ❖ Les Parlementaires

D'une part

## **ET :**

**LE COLLECTIF D'ORGANISATIONS EN LUTTE** comprenant :

LES ORGANISATIONS SYNDICALES

**CFTC - CGTG - FAEN-SNCL - FO - FSU SPEG - SOLIDAIRES GUADELOUPE -  
SUD PTT GWA - SUNICAG - UGTG - UNSA**

LES ORGANISATIONS POLITIQUES, CULTURELLES ET CITOYENNES

**ADIM - ANKA - AKIYO - CAPEPEG - CSPC - COMBAT OUVRIER --KOMITÉ DLO - NOW  
BASTÈ - DOUBOUT POU DLO AN NOU - DLO SÉ LA VI - KDLO - LSG -REBELLES - LKP -  
MAS MAWON - MOUVMAN NONM -NOU VLÉ BON DLO - PARÉÉ - SENTINELLES  
GUADELOUPE  
-TRAVAYÈ É PÉYIZAN - VOUKOUM.**

D'autre part

*Handwritten signatures and initials in blue and black ink:*  
- Blue signature: *Dobouf*  
- Black signature: *[unclear]*  
- Initials: *AL*, *Re*, *[unclear]*  
- Other initials: *AM*, *[unclear]*, *[unclear]*

*Handwritten signature in black ink:*  
- Signature: *[unclear]*

## EXPOSE DES MOTIFS DU COLLECTIF DES ORGANISATIONS EN LUTTE

Tenant compte de la loi du 05 Août 2021 et du Décret du 07 Août 2021, instituant l'obligation pour toutes personnes âgées d'au moins 12 ans, de disposer d'un document établissant sa situation vaccinale relative au Covid 19 pour utiliser certains transports collectifs, pour fréquenter, accéder et séjourner dans certains lieux recevant du public, pour exercer leur profession et pratiquer certaines activités.

Considérant que le taux de schéma vaccinal complet en Guadeloupe est de l'ordre de 32% (santé publique France au 30 novembre 2021), marquant ainsi une grande réticence à la vaccination,

Considérant la situation sanitaire et sociale préoccupante qui caractérise la Guadeloupe:

- > Près de 50% de la population vit sous le seuil de pauvreté (France hexagonale),
- > 60% des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage,
- > Le chômage touche 33% de la population active (toute catégorie confondue au sens du pôle emploi),
- > 1.500 jeunes quittent le système scolaire chaque année sans formation, sans qualification,
- > 25% des guadeloupéens sont atteints d'affection longue durée
- > 50% de la population est en surcharge pondérale et 30% en obésité morbide
- > 11% de la population est diabétique
- > L'offre de soins en Guadeloupe la place en zone désert médical
- > La population est vieillissante
- > Les cancers et autres maladies dégénératives sont en plein explosion
- > Près de 100 000 guadeloupéens sont atteints de maladies chroniques : maladies cardio vasculaire, hypertension artérielle, diabète, insuffisance cardiaque, insuffisance rénale, etc...
- > La drépanocytose touche un millier de guadeloupéens
- > Augmentation constante des addictions liées à l'alcoolisme et à la consommation de stupéfiants
- > Augmentation constante des maladies mentales
- > 95% de la population guadeloupéenne est contaminée au chlordécone

Cependant, la mise en œuvre des dispositions relatives à la loi du 05 Août 2021 et au Décret du 07 Août 2021 instituant l'obligation vaccinale et le pass sanitaire se révèle à l'évidence, complexe en Guadeloupe. La suspension des personnels soignants et des professionnels libéraux risque d'altérer l'offre de soins.

Considérant que la Guadeloupe est soumise à de nombreux risques naturels majeurs (sismiques, cycloniques, volcaniques, tsunami, pollution aux sargasses) ainsi qu'à des risques épidémiques récurrents (chikungunya, dengue, zika).

Il en ressort que l'application de ces obligations dites de « pass sanitaire » et d'obligation vaccinale, singulièrement à l'adresse des professionnels de santé, des sapeurs-pompiers, des salariés du Social et du Médico-Social, des transporteurs sanitaires, des jeunes de plus de 12 ans concernés par la pratique du sport en club, des prestataires de services et distributeurs de matériels médicaux, des professionnels libéraux, des travailleurs de la santé, etc... s'avère problématique à mettre en œuvre. Cela, compte tenu de la situation épidémique en Guadeloupe, de l'état de santé général de la population, du taux de pauvreté, du niveau d'organisation et de réponse appropriée des structures de santé, en termes d'équipements, de capacité d'accueil et de prise en charge, du niveau des effectifs de professionnels

157  
P. HT  
RH  
Sabongy  
KM  
HL  
AA<sup>2</sup>  
RC  
OS  
f  
15  
LC

concernés, du faible taux de vaccination, des oppositions et des doutes fortement exprimés par une grande partie de la population et les professionnels concernés ;

Considérant les déclarations du Ministre de la Santé à l'adresse notamment des soignants, hospitaliers et libéraux, des salariés du Secteur Social et du Médico-Social et des pompiers non vaccinés...leur signifiant que s'ils persistent à refuser la vaccination, leur seule alternative est la suspension sans rémunération ou une hypothétique reconversion professionnelle; **dispositions imposées** dans le cadre des « instances de dialogue »

Considérant la mobilisation générale en cours dans plusieurs entreprises de tous les secteurs d'activité, singulièrement chez les pompiers, les salariés des établissements et services de santé, du social, du médico-social, des professionnels libéraux et de la jeunesse de Guadeloupe dans toutes les communes, les villes et les quartiers de Guadeloupe ;

Considérant la déclaration d'intention des élus guadeloupéens du 7 décembre 2021 insistant sur « **l'absolue nécessité de la présence de l'État aux négociations** du fait de la nature et de l'amplitude des problèmes auxquels sont confrontés les usagers guadeloupéens. **Les élus guadeloupéens, réitèrent leur demande que soit missionnée une délégation interministérielle, qui a déjà fait l'objet de leur sollicitation auprès du Président de la République** »;

**Pour rappel les revendications urgentes des organisations en lutte sont les suivantes :**

- Le retrait de toutes les décisions de suspension et de fermeture de cabinet et d'arrêt d'activité des professionnels des secteurs de la santé, du social, du médico-social et celles relatives aux pompiers  
Le retrait de toutes les décisions de sanction liée à l'application du pass sanitaire
- L'embauche massive de jeunes sur des contrats pérennes
- L'amélioration immédiate des conditions de vie des familles notamment par la baisse des prix du carburant et de la bouteille de gaz
- L'arrêt de toutes les procédures et poursuites prononcées et en cours contre les manifestants, les militants et singulièrement les jeunes

Considérant la plateforme de revendications des organisations CFTC -CGTG -FAEN-SNCL -FO -FSU -SPEG - SOLIDAIRES GUADELOUPE - SUD PTT GWA - SUNICAG - UGTG - UNSA du 02 Septembre 2021 - **soutenus par les organisations politiques, culturelles et citoyennes** ADIM - ANKA - AKIYO - CAPEPEG - CSPC - COMBAT OUVRIER KOMITÉ DLO NOW BASTÉ - DOUBOUT POU DLO AN NOU - DLO SÉ LA VI - KDLO - LSG -REBELLES - LKP - MAS MAWON - MOUVMAN NONM -NOU VLÉ BON DLO - PAREE - SENTINELLES GUADELOUPE-TRAVAYÉ É PÉYIZAN - VOUKOUUM;

151

Sobanay

AA

H.L

Rc

KM

PAH

S

OS

+

Ad LG

## **ACCORD DE MÉTHODE**

Conscients de la nécessité de l'apaisement, les parties s'accordent pour fixer les modalités opérationnelles des échanges pour les prochains jours au sein d'ateliers thématiques.

En conséquence les parties conviennent d'organiser les négociations selon l'architecture suivante :

**Une « Phase 1 »** permettant d'aborder les revendications urgentes du « collectif des organisations en lutte ».

**Une « Phase 2 »** permettant d'aborder le traitement des autres points de la plateforme de revendications, comme indiqué à l'article 1 ci-après.

### **LA PLATEFORME DE REVENDICATIONS DU 02 SEPTEMBRE 2021 DEPOSEE PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES JOINTE EN ANNEXE 1**

Il est convenu ce qui suit :

#### **Dispositions introductives**

**I** - Les parties signataires du présent accord de méthode en appellent à la présence de l'État partie prenante des négociations sur tous les thèmes ci avant indiqués, une délégation interministérielle devra être à la table des négociations.

**II** - Les parties signataires conviennent d'obtenir de l'État une application différenciée de ces obligations en Guadeloupe comme déclaré par le Ministre des solidarités et de la santé le 12 aout 2021 et par le Ministre des Outre-Mer le 30 novembre 2021 pour la Martinique.

**III** - Pour ce faire, lors d'une première rencontre le jeudi 2 décembre 2021 à l'université des Antilles, les présidents du Conseil Départemental, du Conseil Régional, des EPCI, de l'association des maires de Guadeloupe, les parlementaires et le collectif des organisations en lutte ont retenu de disposer d'un accord de méthode destiné à engager des négociations sur les points de la plateforme de revendications, qui se dérouleront par thème et suivant le calendrier défini par les parties.

#### **Article 1 : Ateliers et travaux**

Afin d'être traité comme indiqué pour les phases 1 et 2 susmentionnées, les thèmes constituant la plateforme de négociation sont regroupés autour d'ateliers réunissant les thématiques globales suivantes (voir annexe 2) :

- La santé
- La jeunesse (emploi, formation...)
- La famille (éducation, habitat, transports...)
- Les autres thèmes seront définis selon un calendrier arrêté entre les parties comme indiqué à l'article 4

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page:

- PHHT
- RM
- HL
- Salomay
- Rc KM
- 4
- OS
- LG
- Other illegible signatures and initials.

## **Article 2 : état des lieux**

Les parties conviennent de disposer pour la bonne conduite des négociations d'un état des lieux exhaustif des situations concernant chacun de ces thèmes à partir notamment, du niveau de mise en œuvre des Accords LKP du 04 Mars 2009, les Congrès des Élus, les rapports universitaires, les états généraux, le CESER, CCEE et les rapports parlementaires...

## **Article 3 : Organisation des séances de négociations**

La délégation de chaque partie appelée à la négociation sera composée de 5 à 10 personnes.

La liste de ces personnes devra être communiquée aux parties avant le début de chaque séance de négociation.

Les parties appelées à la négociation pourront faire appel à un ou des experts de leur choix, y compris en cours de négociation.

Le Secrétariat des séances de négociations sera tenu par les services de l'Etat et des Collectivités Locales, conjointement avec les Représentants du Collectif d'Organisations portant les revendications exprimées.

Le Secrétariat de séance devra communiquer au lendemain de chaque séance un relevé de conclusions des débats et accords en vue d'éventuels amendements, corrections, pour validation.

## **Article 4 : calendrier des négociations**

**Le calendrier des négociations suivant est d'ores et déjà retenu. Début des négociations : mardi 14 décembre pour des conclusions avant la fin de l'année 2021.**

Il est susceptible de modifications avec l'accord des parties et aux fins de poursuivre exclusivement les négociations sur le thème en cours et de conclure un accord.

## **Article 5 : sur la conclusion d'un accord global**

Les parties conviennent de conclure un Accord Global sur tous les thèmes négociés, accord consistant à la compilation des Relevés de Conclusions validés.

Fait à ABYMES, le ...10... Décembre.....2021

HT  
PHT S. Louay  
H.L KM RC

N  
S

RY

S

OS

S

M



## LES SIGNATAIRES

L'ETAT

Le Conseil Régional

Le Conseil Départemental

Le Président de l'Association des Maires

Les Parlementaires

A collection of handwritten signatures in black ink, corresponding to the entities listed on the left. The signatures are somewhat stylized and overlapping.

## LE COLLECTIF D'ORGANISATIONS EN LUTTE

CFTC

CGTG

Jean. Régis Hottelard

FAEN-SNCL

FO

David EVARISTE

FSU

SPEG

SOLIDAIRES GUADELOUPE

SUD PTT GWA

SUNICAG

Hilary LUCE

UGTG

Hector HUBERT Le Roumo

UNSA

LES ORGANISATIONS POLITIQUES, CULTURELLES ET CITOYENNES

ADIM -

ANKA -



AKIYO -

CAPEPEG -

CSPC

COMBAT OUVRIER -  
NOU



KOMITÉ DLO NOW BASTÈ -

DOUBOUT POU DLO AN

DLO SÉ LA VI -  
LKP



KDLO -

LSG --

AUBERT ARCHIMÈDE



REBELLES -

Raphaël CÔTÉ

MAS MAWON -

MOUVMAN NONM -

NOU VLÉ BON DLO -



PARÉÉ -

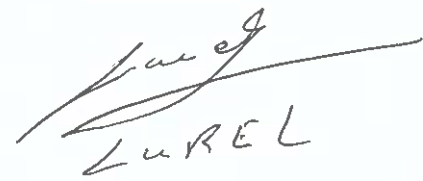
SENTINELLES GUADELOUPE-



R. MANIN

TRAVAYÈ É PÉYIZAN -

VOUKOUM



LUREL

## ANNEXES

### **ANNEXE 1 – Plateforme de revendications du collectif des organisations en lutte**

#### **LA PLATEFORME DE REVENDICATIONS DU 02 SEPTEMBRE 2021 DEPOSEE PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES :**

- La résolution de tous les conflits en cours ;
- L'abrogation de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;
- La suppression de l'obligation vaccinale ;
- La suppression du pass sanitaire (Non aux sanctions disciplinaires, non aux retenues de salaire, non aux suspensions des contrats de travail, non aux licenciements) ;
- Le respect de tous les accords signés y compris celui du SDIS-971, toujours pas appliqué ;
- Le maintien de la gratuité des tests ;
- Des protocoles sanitaires stricts adaptés aux établissements publics et privés ;
- Des recrutements de soignants et de personnel dans les hôpitaux et cliniques privées ainsi que dans le secteur social et médico-social ;
- Des moyens matériels pour la santé, le secteur social et médico-social ;
- La mise en place d'un système de santé de qualité pour accueillir et soigner les usagers dignement et efficacement ;
- Le recrutement de 15 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) sur dossier dans l'immédiat ;
- Le recrutement de Personnel Administratif Technique et Spécialisé (PATS) pour la filière administrative et technique ;
- La réparation, l'entretien et le renouvellement des engins Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) et Fourgon Pompe Tonne (FPT) ;
- L'organisation de concours pour les sapeurs-pompiers professionnels au grade de caporal ;
- La mise en place : 12h00 de travail jour et 24h00 de repos, 12h00 de travail nuit et 72h00 de repos pour le sapeur-pompier ;
- L'augmentation généralisée des salaires, des minima sociaux, des allocations chômage et des pensions de retraite ;
- L'augmentation des salaires et des minima sociaux en même temps que l'augmentation des prix ;
- Des mesures immédiates pour approvisionner les établissements en oxygène ;
- Des moyens supplémentaires et recrutement de personnels techniques et encadrant pour le dédoublement des classes et le respect des mesures sanitaires dans les écoles ;
- Un bâti scolaire, équipements sportifs et culturels compris, rénové au plus vite, conforme aux normes parasismiques et débarrassé des rats ;
- Un plan d'urgence pour l'eau, pour un accès permanent de tous à une eau potable, buvable, sans pesticide, sans chlordécone, à un prix bas et unique, dans le cadre d'un véritable service public ;
- Le nettoyage de toutes les citernes dans tous les établissements publics ;
- Le remplacement de tous les départs à la retraite ;
- L'arrêt des licenciements dans le privé et des suppressions de postes dans le public ;
- L'embauche massive de titulaires dans toutes les fonctions publiques, à la poste, dans les écoles, à l'université... ;
- L'arrêt de la répression judiciaire et patronale contre les militants, les travailleurs et les organisations syndicales ;
- La condamnation des empoisonneurs au chlordécone et la dépollution des sols ;
- L'abrogation des règles d'indemnisation du chômage ;



- Un plan d'urgence pour la formation et l'embauche des jeunes de Guadeloupe ;
- Le maintien de toutes les primes de vie chère ;
- La mise en place d'un véritable service public de transport permettant aux usagers de se déplacer à toute heure sur l'ensemble du territoire ;
- L'ouverture de négociations collectives dans toutes les branches professionnelles sur les salaires, l'emploi, la formation, la durée du travail, la protection sociale, la priorité d'emploi des jeunes, des chômeurs et des salariés de Guadeloupe, le fait syndical guadeloupéen.
- La résorption de tous les emplois précaires et des embauches massives dans le privé ;

## ANNEXE 2 – Liste des thèmes de négociation :

- **1er thème de négociations** relatif à l'obligation vaccinale et au pass sanitaire.
- **2ème thème de négociations** relatif à la situation des familles au regard de la pauvreté, de la misère et de la précarité et à l'accès aux droits essentiels et fondamentaux
- **3ème thème de négociations** relatif à l'emploi pérenne des Jeunes, à la formation, à la valorisation, à l'équipement des quartiers et au lien social entre les générations
- **4ème thème de négociations** relatif à l'enseignement et à la réussite scolaire et à la situation des personnels
- **5ème thème de négociations** relatif à la mise en œuvre d'une véritable politique de santé publique en Guadeloupe
- **6ème thème de négociations** relatif à la démographie, au vieillissement de la population et au droit de vivre et de travailler en Guadeloupe
- **7ème thème de négociations** relatif à l'équilibre des territoires en matière d'infrastructures, de développement en matière économique, social et de maintien des populations
- **8ème thème de négociations** relatif à la protection de l'environnement et à l'impératif écologique
- **9ème thème de négociations** relatif à la culture et à la valorisation du patrimoine
- **10ème thème de négociations** relatif au travail, à la négociation collective, à l'indemnisation du chômage, aux pensions de retraite, aux libertés syndicales et à la défense des droits et des libertés
- **11ème thème de négociations** relatif au développement du sport comme outil d'éducation et de cohésion sociale et de développement économique
- **12ème thème de négociation** relatif au soutien et à l'accompagnement des petites entreprises
- **13ème thème de négociations** relatif à la pêche à l'agriculture et à l'élevage
- **14ème thème de négociations** relatif au transport et à l'aménagement des réseaux
- **15ème thème de négociations** relatives au développement économique, social et culturel des îles du Sud
- **16ème thème de négociations** relatif à la production agricole, à l'agro-transformation et à l'industrialisation adaptée